

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Puy de Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	46	43

SEANCE DU
22 JUIN 2023

Date de convocation du Comité Syndical
16 juin 2023

Date d'affichage de la convocation au siège
16 juin 2023

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 46
Nombre de délégués ayant voté pour : 47
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le 22 juin 2023 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle de l'Ancien Marché de Randan, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. David GAYET est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CAZALS Jean-Claude, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, MAUBLANT Alain, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, BIONNIER Cédric, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, GONZALEZ Cyril, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GAYET David, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : COTTIER Bernard, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, VALLEIX Philippe, GEORGES Denis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, SOALHAT Didier.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, LOCUSSOL Jacques, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoir(s) :

- Mme Joëlle ROUSSELET donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2023-22 : Adoption du Compte administratif 2022 : Budget Annexe « Tri et Valorisation »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 ;

VU le Compte de Gestion du Trésorier de Clermont-Ferrand ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification rappelle que le compte administratif est le document chiffré par lequel l'exécutif d'une assemblée délibérante rend compte à celle-ci du mandat qu'elle lui a confié au travers des différentes autorisations budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire et diverses autres délibérations).

A ce titre, le compte administratif devra retracer l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice comptable et budgétaire concerné, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

En outre, il convient de préciser que les données chiffrées en flux budgétaires réalisés (sans les restes à réaliser) doivent être conformes au compte de gestion du Trésorier.

Le Vice-Président présente les chiffres du Compte Administratif du Budget annexe « Tri et Valorisation » de l'exercice 2022 :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	11 730 741,12	G	14 180 803,43
	Section d'investissement	B	3 279 425,71	H	5 726 183,18

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	100 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	141 767,30 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	15 151 934,13	= G+H+I+J	20 006 986,61
-----------------------------------	-----------	---------------	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 066 804,60	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 066 804,60	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	11 730 741,12	= G+I+K	14 280 803,43
	Section d'investissement	= B+D+F	6 487 997,61	= H+J+L	5 726 183,18
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	18 218 738,73	= G+H+I+J+K+L	20 006 986,61

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20230622-DEL2023-22-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Le Président passe la parole au président de séance élu pour l'occasion et quitte la séance du Comité Syndical au moment du vote, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de séance soumet à l'approbation du Comité Syndical le Compte Administratif de l'année 2022 du Budget annexe « Tri et Valorisation ».

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

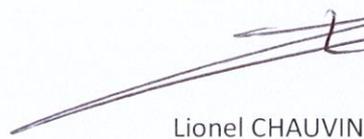
À L'UNANIMITÉ

Article 1 : **APPROUVE** le Compte administratif pour l'exercice 2022 du Budget Annexe « Tri et Valorisation » du Syndicat conforme au Compte de gestion du Trésorier et comportant des résultats identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20230622-DEL2023-22-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023